

A. M. de
Lionne. Monsieur,

A Paris le 24^{me} Juin 1664. N. 340.

J'ay eu soin de me faire envoyer ce merveilleux
Arrêt donné & exécuté contre la Monogye de S. A.
Monseigneur l'an 1661. dont j'eus l'honneur de
vous faire quelque mention dans ma lettre du
18^{me} May dernier. En voyez un double, que je
ne puis m'empêcher de vous faire voir. Je vous
supplie de considérer s'il s'est jamais veu chose
plus éloignée non pas de la raison & de la justice
seulement, mais encore des généreuses intentions
du Roy, qui dans sa lettre à Monsieur de Bizouy
du 3^{me} Avril a voulu avoir soin de lui ordonner
avec tant de précaution de se conduire en sorte
à Orange que ^{par} les officiers n'eussent pas sujet
de croire qu'il eust dit ou fait quelque acte de surjuri-
diction à leur préjudice, s. m. déclarant ^{qu'elle}
ne prétend rien entreprendre sur l'autorité de
son ~~seigneur~~ ^{seigneur} Altesse. Je vous allegue votre lettre,
Monsieur, pour l'avoir eu d'Orange même, où
led. Monsieur de Bizouy ^{n'a pas fait difficulté} d'en accorder une copie
authentique à nos gens. Et j'y adjoube ^{à cet effet} volontiers
un passage ^{à cet effet} très-conforme ~~de~~ d'autre lettre
du 15^{me} Avril que vous avez eu la bonté d'envoyer
à ce jeune Enseigne commandant au Chastel
sur le sujet de certaines imprimeries qu'on prétendit
avoir été commises par une sorte de quarantaine de l'église
de 12 ans: Il y a, Monsieur, que l'intention
du Roy est qu'il se contente d'en porter les plaintes
à notre Parlement, et de poursuivre la punition

(comme je vous
l'appréhende)

